

## MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

### ARRETE DE STATIONNEMENT « BELLETTÉRIE – ZONE VELOS »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,  
**Considérant** la nécessité de réglementer le stationnement rue Roger Trémaré durant le Festival de Lorient,

### ARRÊTONS

#### Article 1 :

Le stationnement est interdit sur une partie du parking de la rue Roger Trémaré (embarcadère – 12 places de stationnement) à compter du mercredi 26 juillet 2023 et jusqu'à la fin du Festival afin d'effectuer la mise en place d'une billetterie et d'un parking vélos.

#### Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

#### Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 25 juillet 2023

LOCMIQUELIC, le 07 juillet 2023

Monseigneur le maire,

Eric PATUREL

